

## Séance extraordinaire du 2 avril 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le jeudi 2 avril 2020 à compter de 13 h 30, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel par la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, le tout, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral n° 1	Madame Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Monsieur Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Monsieur André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Monsieur Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Monsieur Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Monsieur Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière, et M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

### Ordre du jour

1. Réfection des infrastructures - rues des Érables et Leduc / Adjudication
2. Réfection de chaussées – avenue Brouillette, rues Côté et Lessard /Adjudication
3. Cours d'eau du Village (rang Rosalie) / Demande d'intervention à la MRC de Rouville
4. Offre de services professionnels d'ingénierie pour déplacement du cours d'eau du Village – rang Rosalie / Octroi d'un mandat
5. Offre de services professionnels d'ingénierie pour l'étude du cours d'eau du Village en aval du rang Rosalie / Octroi d'un mandat
6. Construction de l'émissaire pluvial à la rivière Yamaska / Demande d'autorisation et de permis
7. Période de questions
8. Fin de la séance

## Résolution 2020-04-152

### Réfection des infrastructures des rues des Érables et Leduc / Adjudication

**Considérant** l'appel d'offres public pour la réfection des infrastructures des rues des Érables et Leduc et l'ouverture, le 18 février 2020, de treize (13) soumissions, comme suit :

Soumissionnaire		Prix avant taxes	Prix avec taxes
GJ Ménard Aménagement inc.	Lac Brome	809 247,45 \$	930 432,26 \$

**Séance extraordinaire du 2 avril 2020**

Bertrand Ostiguy inc.	Shefford	815 635,57 \$	937 777,00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	Canton de Hatley	833 460,74 \$	958 271,48 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay	Cowansville	846 067,20 \$	972 765,76 \$
Groupe AllaireGince Infrastructures inc.	Granby	869 000,00 \$	999 132,75 \$
Gestion Dexsen inc.	Ange-Gardien	903 172,49 \$	1 038 422,57 \$
TGC inc.	Sherbrooke	906 702,50 \$	1 042 481,20 \$
Entreprises Denexco inc.	Stanbridge-Station	953 537,75 \$	1 096 330,03 \$
Bricon (174784 Canada inc.)	Saint-Bruno-de-Montarville	1 025 153,37 \$	1 178 670,09 \$
Univert paysagement inc.	Chambly	1 043 680,00 \$	1 199 971,08 \$
MSA Infrastructures inc.	Saint-Jean-sur-Rich	1 055 500,82 \$	1 213 562,07 \$
Excavation CG2 inc.	Mont-Saint-Hilaire	1 123 722,55 \$	1 292 000,00 \$
Gérald Théorêt inc.	Beauharnois	1 125 500,30 \$	1 294 043,97 \$

**Considérant** qu'après analyse, la soumission de GJ Ménard Aménagement inc. n'est pas conforme aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'adjuger le contrat pour la réfection des infrastructures des rues des Érables et Leduc au plus bas soumissionnaire conforme : Bertrand Ostiguy inc. de Shefford, pour le prix de 815 635,57 \$, plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 18 février 2020;

**Et résolu également** de préciser que l'adjudicataire dudit contrat, Bertrand Ostiguy inc. confirme, dans le contexte de la situation d'urgence sanitaire et des arrêtés de la ministre de la Santé et des Services sociaux, les points suivants, à savoir :

- Acceptation que l'échéancier des travaux soit fixé lorsque sera faite la levée de l'état d'urgence sanitaire ou l'autorisation ministérielle de débiter des travaux tels ceux de pavage;
- Engagement du maintien du prix pour la même période;
- Prolongement des garanties ou cautionnement.

**Et résolu également** que la soumission de l'adjudicataire et sa confirmation d'acceptation font partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 2 avril 2020

### Résolution 2020-04-153

#### Réfection de chaussées de l'avenue Brouillette et des rues Côté et Lessard / Adjudication

**Considérant** l'appel d'offres public pour la réfection de chaussées de l'avenue Brouillette et des rues Côté et Lessard et l'ouverture, le 27 février 2020, de cinq (5) soumissions, comme suit :

Soumissionnaire		Prix avant taxes	Prix Avec taxes
Groupe AllaireGince Infrastructures inc.	Granby	884 950,00 \$	1 017 471,26 \$
Gestion Dexsen inc.	Ange-Gardien	909 041,65 \$	1 045 170,64 \$
Excavation Saint-Pierre et Tremblay inc.	Cowansville	910 846,23 \$	1 047 245,46 \$
MSA Infrastructures inc.	Saint-Jean-sur-Richelieu	958 369,50 \$	1 101 885,33 \$
Bertrand Ostiguy inc.	Shefford	1 016 400,00 \$	1 168 605,90 \$

**Considérant** la recommandation de Shellex Groupe Conseil, firme d'ingénierie-conseil chargée du projet,

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'adjuger le contrat pour la réfection de chaussées de l'avenue Brouillette et des rues Côté et Lessard au plus bas soumissionnaire conforme : Groupe AllaireGince Infrastructures inc. de Granby pour le prix de 884 950,00 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 27 février 2020.

**Et résolu également** de préciser que, l'adjudicataire dudit contrat, Groupe AllaireGince Infrastructure inc. confirme, dans le contexte de la situation d'urgence sanitaire et des arrêtés de la ministre de la Santé et des Services sociaux, les points suivants, à savoir :

- Acceptation que l'échéancier des travaux soit fixé lorsque sera faite la levée de l'état d'urgence sanitaire ou l'autorisation ministérielle de débuter des travaux tels ceux de pavage;
- Engagement du maintien du prix pour la même période;
- Prolongement des garanties ou cautionnement.

**Et résolu également** que la soumission de l'adjudicataire et sa confirmation d'acceptation font partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-04-154

#### Cours d'eau du Village (rang Rosalie) / Demande d'intervention à la MRC de Rouville pour des travaux d'entretien

**Considérant** les problématiques d'écoulement du cours d'eau du Village dans le secteur de la traverse sous le rang Rosalie causant plusieurs événements d'inondations du rang et des riverains;

#### Séance extraordinaire du 2 avril 2020

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a mandaté la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc de Granby pour la réalisation d'une étude hydraulique du cours d'eau du Village;

**Considérant** que le rapport hydraulique fait le constat de décrochement de talus à certains endroits;

**Considérant** que la modification du tracé du cours d'eau sur une section du cours d'eau serait requise pour assurer, entre autres, l'intégrité de la route;

**Considérant** le projet de réfection de changement de ponceaux du rang Rosalie et pour lequel le ministère des Transports a confirmé une aide financière le 9 mars dernier;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'adresser une demande à la MRC de Rouville afin que celle-ci valide le déplacement du cours d'eau du Village sur le lot 1 595 818 du cadastre du Québec et que soit réalisée une inspection du cours d'eau du Village en aval du rang Rosalie jusqu'à la jonction du cours d'eau Gobeil afin d'identifier les problématiques d'écoulement causant un débordement du cours d'eau sur les terres agricoles dans ce secteur.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2020-04-155

##### Offre de services professionnels d'ingénierie pour déplacement du cours d'eau du Village - rang Rosalie / Octroi d'un mandat

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'octroyer un mandat pour services professionnels d'ingénierie pour le déplacement du cours d'eau du Village - rang Rosalie à Tetra Tech QI inc. de Granby, lequel mandat se détaille comme suit, tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 2 avril 2020 :

- Budget forfaitaire de 27 500 \$ plus les taxes pour la préparation des plans et devis, l'étude écologique, la demande de permis à la MRC de Rouville et la gestion de l'appel d'offres;
- Budget horaire évalué à 9 000 \$ plus les taxes pour la préparation de la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2020-04-156

##### Offre de services professionnels d'ingénierie pour l'étude du cours d'eau du Village en aval du rang Rosalie / Octroi d'un mandat

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'octroyer un mandat pour services professionnels d'ingénierie pour l'étude du cours d'eau du Village en aval du rang Rosalie à Tetra Tech QI inc. de Granby pour le budget forfaitaire de 12 950 \$ plus les taxes tel qu'il appert de l'offre de services en ingénierie datée du 26 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 2 avril 2020

**Résolution 2020-04-157**

**Construction de l'émissaire pluvial à la rivière Yamaska / Demande d'autorisation et de permis**

---

**Considérant** que Shellex Groupe Conseil (antérieurement Shellex Infrastructures) a été mandaté par la Ville de Saint-Césaire (Résolution n° 2019-08-301) pour préparer les documents pour fins d'autorisations et permis, dans le cadre du projet d'aménagement d'un émissaire pluvial à la rivière Yamaska, dans le secteur de la rue du Pont côté ouest / extrémité est de l'avenue de l'Union;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire (55023) autorise Shellex Groupe Conseil (4368894 Canada Inc.) et plus spécifiquement ses représentants à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation et/ou de permis auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de *la Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de *la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, c. C-61.1), Pêches et Océans Canada (MPO), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté de Rouville (MRC), Hydro-Québec et autres services d'utilités publiques, et ce, dans le cadre du projet défini précédemment;

Que la Ville de Saint-Césaire confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal ;

Que la Ville de Saint-Césaire s'engage à transmettre aux ministères concernés, dans les délais prescrits, toute attestation ou autres documents signés par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.  
Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits prévus au budget de l'année pour les dépenses décrites dans la résolution suivante :

2020-04-152, 2020-04-153, 2020-04-155 et 2020-04-156.

---

Micheline Quilès  
Trésorière et directrice générale adjointe